

CONSEIL D'ETABLISSEMENT
Case postale 136
1024 ECUBLENS

PROCES-VERBAL

de la séance du 19 juin 2013

19 h 00

Bâtiment Mercure – Route du Bois 6 – 1024 Ecublens

Salle Polyvalente

Ordre du jour :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Adoption du procès-verbal de la séance du 6 mars 2013
- 3) Correspondance – communications
 - Parc à trottinettes installés
 - Accueil parascolaire
 - Courrier APE – devoirs surveillés
- 4) Informations de la Direction des écoles
- 5)
 - Etat rentrée scolaire août 2013
- 6) Informations groupes de travail :
 - fêtes de fin d'année
 - téléphones portables
- 7) Constructions scolaires – groupe de travail
 - désignation d'un-e délégué-e
- 8) Divers – Propositions individuelles

<u>Présents :</u>	Mme Pascale	MANZINI	Présidente et conseillère municipale
	M. Jean-Luc	ROGGO	Conseiller communal
	Mme Catherine	GAUCHOUX	Conseillère communale
	M. Jorge	IBARROLA	Conseiller communal
	M. Serge	LUGON	Directeur des écoles
	Mme Isabelle	COSTA RUBIN	Doyenne primaire
	Mme Marie-Claire	BERGERON	Enseignante
	M. Romain	BERARD	Enseignant-Médiateur
	Mme Maïté	PEREZ CHEVALLAZ	Parents
	Mme Karine	VERNEZ THOMAS	Parents
	M. Giuseppe	BIANCANIELLO	Centre de Jeunes
	Mme Natascha	ALLENBACH	APE
M. Aitor	IBARROLA	Commission d'intégration, dès 19h.15	
<u>Excusés :</u>	Mme Clémentine	HUBLEUR	Parents
	Mme Barbara	SCHLITTLER	Parents
	M. Vincent	GUYAZ	Pasteur
<u>Procès-verbal :</u>	Mme Sylvette	MENETREY	secrétaire

Mme Manzini ouvre la séance et souhaite la bienvenue à cette séance du Conseil d'établissement.

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté tel que proposé.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 mars 2013

Le procès-verbal de la séance du 6 mars 2013 est adopté sans modification, avec remerciements à son auteur.

3. Correspondance - communications

- **Parc à trottinettes**
 - o Les parcs à trottinettes ont été installés en avril au Pontet. L'installation se poursuivra progressivement dans les autres collèges.
- **Accueil parascolaire**
 - o Les enfants de 1-2P (CIN) de la Coquerellaz seront désormais accueillis dans la structure d'accueil de l'APEMS du CSCE dès la rentrée scolaire d'août 2013. Un transport sera organisé et assuré par une entreprise privée dont le coût est évalué à environ fr. 43'000.— par année.
- **Courrier APE – devoirs surveillés**
 - o Mme Menétréy s'est rendue au dernier comité de l'APE pour apporter les explications relatives au fonctionnement des devoirs surveillés. Afin de répondre à leur demande, il a été convenu que les enfants qui ont terminés leurs devoirs étaient libérés, mais pas avant 16h.00. Il est de plus précisé qu'un accueil de devoirs surveillés sera prévu pour les enfants inscrits à l'APEMS.

4. Informations de la Direction des écoles

Etat de la rentrée scolaire d'août 2013 : M. Lugon relève les nouveautés importantes à mettre en application dès la rentrée d'août 2013, notamment les paramètres liés à Harnos et à la LEO. Le nombre de classes

ouvertes est de 66 pour tout l'établissement, soit 49 classes en tenant compte de la primarisation des degrés 7-8Harmos (ci-après H) et 17 classes au degré secondaire. L'ouverture des classes a été réfléchi en tenant compte de l'intégration des quelques élèves présentant un handicap.

A ce jour 62 élèves sont orientés en VS (Voie Générale) et 38 en VP (Voie Prégymnasiale). Des niveaux existeront et des passerelles seront possibles en fin d'année scolaire. Certaines options spécifiques ne pourront pas être dispensées en raison du nombre insuffisant de candidats, notamment en latin et en italien.

Il existe cependant des possibilités pour les élèves de suivre ces deux d'options, mais cela implique un transfert dans un autre établissement de l'arrondissement. Par contre, un cours de grec est ouvert cette année à Ecublens.

En raison de l'obligation d'aligner les heures pour les cours à niveau, qui représentent 22 périodes pour trois classes, la confection des horaires sera une tâche ardue pour le doyen en charge de cette mission.

La LEO prévoit l'intégration, mais le règlement lié à cette contrainte n'est pas encore validé. La direction de l'établissement d'Ecublens met en place des mesures officielles pour les élèves « dys... ». Le Département ne favorise qu'une aide minimale pour le soutien de ces élèves, notamment pour les élèves dyspraxiques. L'intégration demande cependant une attention particulière et ne doit pas être faite au détriment des autres élèves.

M. J. Ibarrola demande si des élèves seront déplacés. **M. Lugon** répond que des élèves du primaire en provenance du collège d'Epenex et qui ont commencé leur scolarité au collège de la Coquerellaz, continueront à être déplacés. Quant aux élèves de 9^{ème} année en échec, en principe ils changent d'établissement pour refaire leur année. Le transfert d'élèves reste cependant des cas isolés. **M. Lugon** complète l'information par les effectifs des classes dans chaque degré. Ceux-ci correspondent à la moyenne, à l'exception d'une classe de 11^e qui contient 26 élèves.

Mme Allenbach demande la confirmation qu'il n'existera plus d'appuis institutionnalisés à l'horaire. **M. Lugon** répond par l'affirmative.

5. Informations des groupes de travail

Fêtes de fin d'année : le Conseil d'établissement a reçu par courriel les informations aux parents et aux enseignants concernant la matinée du 5 juillet. Tout est mis en place pour un bon déroulement de cette manifestation. **M. Biancaniello** accepte de se joindre au groupe pour gonfler les ballons à 07h.00. Le budget prévu pour cette manifestation sera reconduit en 2014 pour un montant de fr. 8'000.--. **Mme Costa Rubin** annonce que la charge de travail relative à l'organisation des préparatifs de cette fête lui incombant est lourde. Dès lors elle souhaite pouvoir transmettre cette mission à des collègues enseignants.

Téléphones portables : les membres du Conseil d'établissement ont pris connaissance du rapport du groupe de travail.

M. Bérard relève que les solutions proposées sont reportées à charge de l'école. Hors Or il n'est pas possible d'envisager des cours dans le cadre de l'horaire scolaire.

M. A. Ibarrola précise que le groupe de travail est plutôt favorable à la non-utilisation pendant l'école, mais défavorable à l'interdiction. Il préconise plutôt d'aller dans le sens de la prévention d'une bonne utilisation de cet outil.

M. Biancaniello donne connaissance d'une application nommée « Ciao » qui qu'il démontre que le Smartphone peut être utile pour les jeunes en terme de prévention. Il pense de surcroît que le problème de l'interdiction des téléphones est du ressort de la gestion de la classe. estime être bien. Réfléchir si compatible avec la gestion de la classe.

M. J. Ibarrola soulève que les préoccupations principales d'une utilisation des Smartphones est la prise de photos à mauvais escient. Il indique une pratique utilisée dans un établissement, soit un bac par classe dans

lequel tous les élèves déposent leur appareil et qui est ensuite amené au secrétariat. L'inconvénient de cette pratique est la détérioration des objets. Cette solution ne pourra pas être appliquée dans notre établissement.

M. Lugon précise que le Département exige la création d'un règlement pour chaque établissement scolaire du canton, d'ici à 2014. Celui-ci devra être « LEO-compatible ». Il ajoute en outre que les avantages présentés dans le rapport du groupe de travail ne sont valables que si les appareils sont allumés. Il y a donc contradiction avec une non-utilisation des Smartphones à l'école. Ce problème sera donc repris dans le cadre du nouveau règlement d'établissement, qui sera mis en consultation auprès du Conseil d'établissement.

Mme Manzini souhaite que la réflexion ne soit pas pensée uniquement « école », mais élargie en intégrant le fait que certains enfants sont hors du domicile durant des journées complètes, soit parce qu'ils sont en structures d'accueil, soit pour des activités extérieures. Il n'en reste pas moins qu'il est nécessaire de s'assurer d'une utilisation correcte de ce moyen de communication.

M. J. Ibarrola souligne que l'utilisation des Smartphones est utile dans plusieurs cas.

M. Bérard, en sa qualité de médiateur, relève que le 50% des situations qu'il est appelé à gérer concerne des cas d'humiliation, harcèlement, violence, dus à une mauvaise utilisation. Il précise que souvent de mauvais agissements sont provoqués sous le coup de l'impulsion. Il n'en reste pas moins que les dégâts psychiques peuvent être conséquents.

Mme Manzini propose que des cours de prévention soient instaurés à la place de la prévention dépendance. Une meilleure utilisation de cet outil dès le plus jeune âge lui semble pertinente.

M. Lugon précise que dans les informations aux parents il est précisé que les enfants sont invités à ne pas venir à l'école avec des objets de valeur. Or les Smartphones peuvent être considérés comme objet de valeur. Il ajoute également qu'à l'occasion de la séance organisée pour les parents par la préfecture en date du 5 février dernier, un nombre minime de parents était présent à cette séance, ce qui est regrettable. Le sujet des Smartphones avait également été abordé lors de cette séance.

M. Bérard indique que les grands élèves ont connaissance des règles en vigueur.

M. J. Ibarrola est favorable à la prévention. Il préconise de définir clairement le cadre des sanctions en cas d'infractions par catégorie. Celui-ci doit être simple et compréhensible avec le degré des infractions et celui des sanctions.

Les recommandations du Conseil d'établissement pour l'élaboration du règlement scolaire selon vote :

Interdiction des Smartphones à l'école : 5 voix pour
Non-utilisation des Smartphones à l'école : 7 voix pour
1 abstention.

Dès lors la situation actuelle reste en vigueur jusqu'à la validation du nouveau règlement.

6. Constructions scolaires – groupe de travail

Suite au rapport présenté à la Municipalité par M. Lugon relatif aux futurs besoins en bâtiments scolaires sur la Commune, un groupe de travail a été formé pour plancher sur ce sujet. Un membre du Conseil d'établissement est invité à intégrer ce groupe de travail. M. Aitor Ibarrola se propose et se joindra à la première séance d'ores et déjà fixée au jeudi 3 octobre 2013, de 07h.30 à 09h.30, dans la salle de colloques du bâtiment Mercure.

7. Divers – Propositions individuelles

M. J. Ibarrola demande des informations quant au bien-fondé de la création d'un Eco-point dans le parking du collège du Pontet.

M. Lugon répond que l'avantage est que la haie gênante à la sortie du parking visiteur a été enlevée, par contre il constate une négligence flagrante de la part des utilisateurs. Des déchets s'accumulent en raison du non respect des lieux.

M. A. Ibarrola confirme que la situation se dégrade et qu'il y a des dérives. Il remarque que l'enceinte d'une école reste inappropriée pour un Eco-point.

Mme Manzini annonce que le ramassage du PET sera stoppé prochainement et que le nombre d'Eco-points dans la Commune va être augmenté. En principe ces nouveautés devraient dilués diminuer cette l'accumulation de déchets à cet endroit.

M. A. Ibarrola souhaite qu'un point soit porté à l'ordre du jour de la prochaine séance à propos du projet « Défi Vélo » dont ilqu'il désire exposer.présenter au Conseil d'Etablissement.

Mme Manzini revient sur la prévention toxicomanie des dépendances par M. Pinson, qu'elle souhaite arrêter au vu de la non validation de la méthode de ce dernier par le Canton. L'UDES, par l'intermédiaire de M. Duperrex a souhaité visiter les interventions de M. Pinson, mais à ce jour aucun retour n'a été transmis à la Direction des écoles. Un courrier sera donc adressé à M. Duperrex pour obtenir les conclusions de cette visite. Le budget prévention sera conservé en 2014, mais éventuellement pour une autre prévention.

M. Lugon précise que le Département s'appuie sur les enseignants pour les actions de préventions des dépendances financées par le service de l'UDES. Or, ce principe ne permet pas aux enseignants d'y adhérer ces prochaines années compte tenu du fait qu'ils doivent prioritairement se « plonger » dans le PER (Plan d'Etude Romand).

Mme Costa Rubin indique qu'elle a reçu un écho défavorable des enseignants de Chavannes quant à ladite formation. Elle informe cependant que d'autres formations sont suivies, notamment la formation GRAPHIC par le Conseil de direction, qui inclue plusieurs partenaires de l'école comme les structures d'accueil, le personnel du service des bâtiments et des PPLS. La formation GRAPHIC est une formation visant à développer des compétences en matière de traitement des situations d'urgence au niveau d'un établissement scolaire (décès d'un élève par exemple).

La formation Patouch aux élèves des degrés 5 et 6H est un franc succès et sera par conséquent maintenue. Cette formation vise essentiellement à développer le sens critique des jeunes et à renforcer leur affirmation de soi. Mme Manzini informe également le Conseil d'établissement que Lausanne-Région finance des camps de gym pour enfants obèses. Cette prestation a remporté un vif succès.

Prochaine séance : mercredi 6 novembre 2013, 19h.00, salle polyvalente.

Séance levée à 21 h.00

La secrétaire :

S. Menétrey

S. Menétrey